

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



24 novembre 2017

SESSION ORDINAIRE 2017-2018

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2017
ET DE BUDGET INITIAL 2018
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale
du Budget et du Compte du Parlement

par M. Marc LOEWENSTEIN

SOMMAIRE

1. Examen conjoint.....	3
2. Désignation du rapporteur/de la rapporteuse.....	3
3. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, Secrétaire général	3
4. Discussion générale et examen des tableaux.....	4
5. Vote	8
6. Approbation du rapport.....	9
7. Annexe	10

Ont participé aux travaux : M. Ridouane Chahid, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Michel Colson), M. Olivier de Clippele (président), M. Boris Dillies, M. Marc Loewenstein, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux et Mme Kenza Yacoubi.

Membre absent : M. Hamza Fassi-Fihri (excusé).

Étaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (Secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable du Parlement).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 24 novembre 2017, la proposition d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois.

1. Examen conjoint

Sur proposition de la présidente du Parlement francophone bruxellois, la commission décide de procéder à l'examen conjoint de l'ajustement 2017 et du budget initial 2018, s'agissant d'un seul et même document parlementaire.

2. Désignation du rapporteur/ de la rapporteuse

M. Marc Loewenstein est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des 8 membres présents.

3. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, Secrétaire général

Comme la commission en a décidé, le Secrétaire général annonce qu'il parcourra l'ajustement 2017 et le projet de budget 2018 de manière parallèle.

L'ajustement 2017 s'inscrit dans les traces de ses prédécesseurs en ce qu'il vise à ajuster les dépenses initialement prévues aux réalités constatées, et ce afin d'utiliser au mieux les deniers publics.

En ce qui concerne les dépenses, de manière globale, l'ajustement réduit de 50.000 euros les dépenses par rapport au budget initial.

Il faut constater une hausse sensible en matière de personnel : la rubrique A3 – Personnel non permanent – est augmentée (+ 54.000,00 euros) suite à la poursuite du remplacement contractuel d'un agent victime des attentats du 22 mars 2016 et qui est toujours en incapacité de travail. Pour information, le service des Relations publiques a renoncé à son remplacement depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il est à noter que cette dépense est compensée en recettes, en tout cas jusqu'au 1^{er} octobre 2017, suite à l'intervention d'Ethias en tant qu'organisme assureur d'accidents du travail. Par ailleurs, les crédits en matière de personnel voient aussi une diminution au niveau du secrétariat de la présidence, puisqu'un des

agents qui y travaillait a été absent pour maladie de longue durée et est décédé malheureusement.

Ensuite, la rubrique D5 – Internet – a été également fortement diminuée.

Pour rappel, le budget alloué en D5 pour l'année 2017 (35.000 euros) s'inscrivait initialement dans la perspective d'un contrat-cadre élaboré conjointement avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en vue de souscrire à des services de consultance informatique auprès de prestataires externes. Pour des raisons organisationnelles internes au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette assemblée s'est vue contrainte de renoncer à passer un tel contrat. En conséquence de quoi, le budget initialement prévu par le Parlement francophone bruxellois pour ce poste n'a été que partiellement dépensé.

En 2017, les dépenses en D5 auront donc principalement concerné le service de backup en ligne du CIRB, ainsi que les frais de gestion de l'accès à Internet. Il a également été permis, dans la mesure du possible, d'anticiper certaines dépenses notamment liées à l'implémentation du Règlement général sur la protection des données (GDPR), qui entrera en vigueur en mai 2018, et pour laquelle une convention a été signée avec le CIRB afin de rencontrer une série d'obligations en matière de sécurisation des données et de transparence de celles-ci.

Pour le surplus, les variations à la hausse et à la baisse sont une adaptation aux réalités constatées, soit dans l'évolution actuelle des dépenses, soit dans le compte 2016.

Les recettes 2017 sont augmentées en fonction de l'intervention d'Ethias, comme expliqué supra.

Abordant le budget initial 2018, le Secrétaire général souligne que la hausse essentielle est celle de la rubrique A qui couvre les frais liés au personnel du greffe et de la présidence.

Elle est influencée par des facteurs pérennes pour partie, à savoir l'engagement en 2017 d'une collaboratrice au niveau des Relations publiques et d'un informaticien pour le Service informatique. L'indexation de 2017 sort également ses effets pleins en 2018.

Les facteurs temporaires (primes de départ d'agents accédant à la pension et deux congés préalables à la retraite) influencent aussi le niveau des dépenses.

Pour les autres dépenses, il y a, pour l'essentiel, une stabilité avec adaptation à l'inflation.

Ce qui peut à première vue apparaître comme une hausse sensible de la rubrique D5 – Internet – doit cependant être relativisée en ce sens qu'elle comporte pour partie des dépenses liées à des nouvelles obligations.

Tel est le cas de l'implémentation de la GDPR, qui avait été estimée initialement entre 12.500 et 15.000 euros.

Ce montant devrait cependant devoir pouvoir être revu à la baisse à hauteur de 10.000 euros et partiellement pris en charge par le budget 2017. Cette rubrique sera donc ajustée fin 2018.

Tenant compte de ces éléments, le budget est, dans les faits, stable et consacré, outre les frais liés au CIRB ($\pm$ 6.000 euros de back up des données et 1.000 euros de licences), à des collaborations avec le CIRB via son nouvel accord-cadre en vue de la mise à niveau et l'évolution des plateformes Plone supportant l'application de gestion documentaire Thémis et le site web du PFB.

Cette perspective de consultance intègre également la formation du développeur récemment recruté en vue de sa spécialisation sur la plateforme Plone, dans le cadre d'une autonomisation accrue du Service informatique à moyen terme, de façon à réduire l'enveloppe budgétaire allouée à la maintenance applicative.

Cette autonomisation s'avère incontournable au vu des coûts de la consultance externe, qui limitent le recours à ce type de prestation. À titre d'exemple, le budget alloué par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la mise à disposition des députés d'un agenda électronique des réunions et ordres du jour, réalisé par un prestataire externe, a nécessité un budget de l'ordre de 50.000 euros, et le budget alloué pour le développement de l'application de gestion documentaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avoisine les 200.000 euros.

Le récent engagement d'un informaticien orienté développement confèrera donc à terme un degré d'autonomie et un rythme de développement accrus.

À propos des recettes, le Secrétaire général indique que la dotation, ramenée en 2016 et 2017 à 3.850.000 euros (contre 3.950.000 euros en 2015), a été fixée par le Bureau, en accord avec le Collège, à 3.900.000 euros.

4. Discussion générale et examen des tableaux

Un premier commissaire évoque le budget du Service informatique et l'engagement d'un informaticien supplémentaire au sein du service. Cet informaticien a un profil de développeur. Le Secrétaire général peut-il donner davantage de précisions quant au rôle qui lui est accordé, sachant qu'une série de missions informatiques sont externalisées ? Quelle est la plus-value qu'il apportera au Greffe ?

Le député réitère son souhait exprimé les années précédentes de pouvoir disposer, dans un souci de transparence, du plan informatique. Celui-ci devait être annexé au rapport dressé en 2015. Cela n'a pas été le cas. M. De Bock l'avait également demandé en 2016, mais en vain.

En termes de dépenses de personnel, le poste consacré aux formations (A5) passe de 10.000 euros à 7.500 euros et le compte 2015 mentionne un montant de 1.625 euros dépensé. S'agit-il d'une écriture liée aux comptes précédents ? Y a-t-il une diminution du nombre de formations accordées aux agents ?

Dans la rubrique E4, le député souhaite connaître l'intervention forfaitaire accordée aux membres du Bureau et/ou Bureau élargi pour couvrir leur frais de téléphonie mobile. Si ce montant est toujours fixé à 75 euros, il conviendrait de s'interroger sur une adaptation de ce montant, compte tenu des tarifs « all in » existants auprès des opérateurs, ou même de ce que propose Irisnet. Ce montant de 75 euros ne se justifie plus aujourd'hui. Certes, il s'agit d'une peccadille dans la globalité du budget, mais, en termes de bonne gestion, il convient de réfléchir à cette question, de cesser de se baser sur le prix des abonnements pratiqués il y a dix ans et évoluer avec la diminution des prix du marché.

Ensuite, le député s'étonne de la diminution de la rubrique C6 consacrée à l'entretien du parking Lombard, qui passe de 3.000 euros à 0 euro. Qu'en est-il ?

Évoquant la rubrique F1 et l'opération de leasing de vélos électriques mis à disposition des agents du Greffe, le député demande quelle évaluation de l'opération a été réalisée. Quel est le taux d'utilisation de ces vélos ? Leur maintien se justifie-t-il ? Si ce taux d'utilisation est faible, a-t-on réfléchi à la possibilité d'étendre le service aux membres du Parlement ? Quel est le montant annuel du leasing ?

Abordant la rubrique G – Relations publiques et internationales – et H – Initiatives culturelles/sociales –, le député constate que le Secrétaire général ne les a guère évoqués dans son exposé. Serait-il possible de

disposer d'une ventilation des dépenses et de davantage de précisions à cet égard ? Quel est le coût des « Jeudis de l'hémicycle » ? Où sont-ils repris dans le budget ?

Enfin, le député indique qu'un sujet tient particulièrement à cœur le groupe DÉFI. Il s'agit du volet inclusion de la personne en situation de handicap. Que pourrait-il être envisagé au niveau du Parlement francophone bruxellois pour l'inclusion de collaborateur en situation de handicap ? La réflexion posée ici n'a pas pour objectif d'obtenir des subsides ou une aide particulière du Parlement. Il s'agit d'une question beaucoup plus globale qui peut intéresser chaque groupe, voire même les agents du Greffe.

Le groupe DÉFI a engagé un malvoyant pour lequel des logiciels spécifiques sont nécessaires et il serait indiqué de disposer à l'intérieur du budget global du Parlement francophone bruxellois d'une rubrique consacrée au développement de conditions optimales d'intégration des personnes en situation de handicap au sein de l'Assemblée. Il peut s'agir d'une participation à l'acquisition de matériel ou de formation du personnel à l'intégration de personnes en situation de handicap.

Une deuxième commissaire entend remercier une fois de plus le Secrétaire général, le comptable et l'ensemble des services du Parlement pour l'exercice remarquable de fiabilité, de précision et de pertinence effectué tant sur le compte que sur l'ajustement ou le budget initial. Le budget du Parlement francophone bruxellois est excessivement bien géré. Au-delà des remerciements adressés à l'équipe, il faut également féliciter la présidente du Parlement qui fixe un cadre dans lequel peut évoluer l'administration.

La députée s'intéresse également au plan informatique évoqué par le premier commissaire.

Elle appuie fermement l'intervention de ce dernier concernant l'inclusion de travailleurs handicapés. Le groupe PS y est particulièrement sensible. Les réglementations prises dans certaines administrations ne donnent pas les effets escomptés. C'est dommage. Le groupe PS accueille favorablement la proposition du groupe DÉFI de travailler de manière tout à fait concrète à accroître les possibilités de l'emploi de personnes en situation de handicap au sein du Parlement.

Un troisième commissaire rappelle que, depuis le début de la législature, il aborde la question des frais de téléphonie mobile et de l'intervention forfaitaire accordée aux membres du Bureau élargi et du Bureau. Ni le montant de celle-ci, ni le principe même de cette intervention ne se justifient. Le salaire du parlementaire est accompagné d'un forfait défiscalisé

pour frais divers. Il en est de même des indemnités spéciales accordées aux membres du Bureau. Le député estime que ces forfaits sont là pour couvrir ce type de dépenses. Il n'y a pas de raison à financer pour le surplus des frais de téléphonie mobile, et certainement pas à concurrence de 75 euros, compte tenu des prix du marché.

Du reste, à l'exclusion de la fonction de présidence, il convient de s'interroger quant à l'opportunité même de l'indemnité spéciale pour les membres du Bureau. Le député n'estime pas que lui-même, en sa qualité de membre du Bureau élargi, a plus de travail que les autres membres de son groupe.

C'est vrai à tel point que, chez Ecolo, cette indemnité forfaitaire est entièrement rétrocédée au parti. Il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement.

Abordant la rubrique E3, le député constate que le montant est porté à 0 euro.

A-t-on supprimé les photocopieuses ou les prestations sont-elles externalisées ? La taxe Repobel arrivant de façon automatique, et étant liée à une déclaration, il convient de s'interroger sur l'évolution des montants indiqués au budget (1.000 euros à l'initial 2017, 100 euros à l'ajustement et 0 euro à l'initial 2018).

Dans la rubrique I1, le député demande s'il a été tenu compte de ce que l'année 2018 devrait, selon toute vraisemblance, voir la mise en place de la commission de Déontologie. Le cas échéant, elle doit pouvoir disposer des moyens pour fonctionner.

Pour répondre aux questions liées au poste de l'informatique, le Secrétaire général rappelle qu'une réflexion a été menée par le Bureau en début de législature. Cette réflexion n'a eu, il faut bien le dire, comme résultat concret que le recrutement du nouvel agent informaticien. La procédure de recrutement a pris deux ans, puisqu'il a fallu établir un profil de fonction, faire appel au Selor et mener à bien un examen.

Aussi, on ne peut plus vraiment dire qu'il y a réellement un plan informatique pour le moment puisque, d'une part, il y a eu ce recrutement et que, d'autre part, il y a eu le problème de l'échec de l'accord-cadre à conclure avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, évoqué dans la présentation du budget. Cet accord-cadre a pris du temps à être élaboré par les services des deux Parlements concernés avant d'y renoncer. Le Parlement francophone bruxellois a donc décidé de se tourner vers le CIRB qui est lui-même en train de conclure de nouveaux accords-cadres dans toute une série de domaines informatiques.

Par ailleurs, il y avait une volonté d'améliorer les retransmissions audio et vidéo des débats parlementaires. Cette volonté n'a pu se concrétiser à l'époque.

L'informaticien recruté n'est pas un gestionnaire réseau mais web-développeur. À terme, il faut qu'il puisse participer à l'amélioration du logiciel de gestion électronique des données qui facilite essentiellement l'avis des services et qui est indispensable pour alimenter le site internet de l'Assemblée.

Cet agent sera également formé aux évolutions de la plate-forme Plone et pourra alors, en interne, participer à ses développements. Il s'agit donc d'avoir une maîtrise de la gestion administrative des documents, de l'upgrade du site Internet et du développement de solutions de webdesign. Il n'est donc pas possible de transmettre un plan informatique structuré. Il y avait des idées qui, pour différentes raisons propres à l'Administration, au Bureau et aux relations avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'ont pu se mettre en place.

En collaboration avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, et dans le cadre de son plan informatique, une amélioration de la retransmission des séances plénières est en cours avec l'aide matérielle de la société Harbor Media. À titre d'exemple, le Secrétaire général évoque le Facebook live des Jeudis de l'hémicycle réalisé par un membre du cabinet de la présidente sur le compte Facebook du Parlement.

Le Secrétaire général souligne l'étroitesse des budgets informatiques du Parlement francophone bruxellois en comparaison avec ceux d'autres entités parlementaires.

En ce qui concerne l'entretien du parking L77, le Secrétaire général précise qu'il n'a pas disparu, mais qu'il a intégré la rubrique C4 dans le cadre d'un nouveau marché public de nettoyage du bâtiment.

À propos des vélos électriques, **le Secrétaire général** estime qu'il s'agit d'un échec.

La présidente du Parlement francophone bruxellois précise qu'il s'agissait d'un exercice test.

Le Secrétaire général ajoute qu'il s'agit d'une dépense mensuelle de 165 euros par mois couvrant les vélos. Ceux-ci ont été restitués à l'asbl Pro Velo, compte tenu de leur sous-utilisation (3 à 4 fois pour chaque vélo). Avant de lancer l'opération, le personnel avait été consulté pour déterminer le nombre de personnes intéressées. À l'usage, il s'est avéré que certains agents qui s'étaient déclarés intéressés ont renoncé à l'utilisation de vélo. Pour des questions d'assurance, les vélos ne pouvaient pas être utilisés les week-ends, mais bien du lundi soir au vendredi

matin pour les déplacements domicile-travail, ainsi qu'en journée pour des déplacements professionnels. Il faut préciser que le contrat a été rompu sans indemnité.

Le troisième commissaire s'interroge quant à la politique menée par le Parlement francophone bruxellois en matière de frais de déplacements. La politique la plus progressiste menée en cette matière et qui prendra cours très bientôt dans les communes bruxelloises, accorde une fiscalisation au plafond maximal autorisé par le Fédéral, soit 23 centimes du kilomètre parcouru, auquel s'ajoute l'octroi d'un abonnement annuel STIB. Cet ensemble est particulièrement intéressant.

Le Secrétaire général ajoute que les agents bénéficient d'une prise en charge des frais de trains pour ceux qui viennent de province. Ceux qui habitent Bruxelles et qui ne viennent pas en voiture bénéficient de la gratuité de l'abonnement STIB. Deux agents viennent régulièrement à vélo avec leur propre matériel. La période test menée avec les vélos pris en leasing s'accompagne également d'une indemnité annuelle de 100 euros offerte à chaque agent pour couvrir les frais liés à l'utilisation du vélo (casque, gants, ...).

En ce qui concerne l'indemnité kilométrique, toutes les mesures sont prises pour que les agents qui le souhaitent puissent en bénéficier à travers une déclaration à caractère fiscal et une adaptation de l'indemnité forfaitaire de déplacement.

Abordant les Jeudis de l'hémicycle, le Secrétaire général précise que le coût en est relativement limité puisqu'il concerne pour l'essentiel le prix des sandwiches offerts aux participants et des boissons délivrées à la cafétéria. Les orateurs ne sont pas rémunérés.

La liste des parrainages pourra, comme à l'accoutumée, être jointe au rapport.

Concernant la ventilation des dépenses de la rubrique H, le Secrétaire général souligne qu'une grosse partie des dépenses de la rubrique H2 concerne les actions de citoyenneté (visites à Ypres, Malines, Breendonk et Chastre). Il s'agit d'environ 1.000 élèves de l'enseignement secondaire bruxellois qui visitent ces lieux de mémoire. Les frais couvrent les autocars et les guides.

S'ajoute également une activité qui se déroule un peu avant les vacances de printemps et au cours de laquelle sont mis en avant les élèves qui ont participé à ces visites susmentionnées. Il s'agit d'un festival de cinéma, dont le jury est composé de ces élèves. La

dépense couvre la location de la salle, ainsi que les sandwiches et boissons.

Globalement, il s'agit de près de 27.000 euros.

Il en est de même des vernissages des expositions de photographies réalisés dans l'Espace-jardin du L77, des rencontres et autres activités qui représentent environ 11.000 euros en 2017.

Enfin, la réception des vœux est également imputée sur cette rubrique, à concurrence de 6.500 euros.

À propos des relations internationales (G3), il n'y a guère de dépenses puisque le Bureau n'a opéré aucun déplacement à l'étranger.

Le Secrétaire général estime que les dépenses doivent avoisiner 2.000 à 3.000 euros pour l'année 2017. Le compte 2016 indique lui un montant de 5.882,21 euros.

Dans la rubrique G1 – Protocole – sont imputées les dépenses relatives à la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles (plus ou moins 24.000 euros), dont le Collège prend à sa charge la moitié qui apparaît dès lors en recettes. Il y a également d'autres petites dépenses liées à l'accueil de visiteurs ou à des activités à caractère protocolaire (les Femmes tunisiennes, les Métis, montages floraux lors des cérémonies patriotiques, ...).

Évoquant l'inclusion des personnes en situation de handicap et la possibilité d'une aide aux groupes en cette matière, le Secrétaire général rappelle que c'est la Région qui assure la plus grosse partie du financement des groupes, tandis que la Commission communautaire française apporte une aide complémentaire sous la forme d'un montant forfaitaire calculé en fonction de l'importance proportionnelle de chaque groupe. Globalement, le montant est équivalent à 275.000 euros.

Chaque vice-président, en ce compris les présidents de groupe, donnent droit au financement d'un équivalent mi-temps versé aux groupes. En sa qualité de Secrétaire général, il ne lui appartient pas de se prononcer sur une aide complémentaire à apporter aux personnes en situation de handicap. Si le Bureau le décide, et si la commission spéciale du Budget prévoit une allocation à cet égard, il en sera ainsi. La réflexion sur l'inclusion de la personne en situation de handicap est une réflexion globale.

La présidente du Parlement francophone bruxellois souligne que la méthode de travail du Parlement francophone bruxellois est louable en ce sens que c'est le Secrétaire général qui présente le budget

du Parlement et non le président de celui-ci. Cette manière de faire évite toute forme de conflit d'intérêts.

La présidente adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des 22 agents du Greffe, dont les 4 huissiers. L'équipe est de petite taille et ne constitue donc pas une masse où les fluctuations sont moins visibles. L'absence d'un agent impacte assez rapidement le fonctionnement des services. Il n'en demeure pas moins que le personnel est réactif et permet de pallier à ce type de situation.

La présidente incite les membres de la commission à mettre le budget du Parlement francophone bruxellois en perspective avec celui des autres Assemblées. Pour l'examen de l'opportunité de certaines dépenses, elle déclare qu'elle n'aurait aucune difficulté à défendre certains dossiers devant le Bureau mais estime qu'ils doivent être soulevés à l'initiative, soit des députés membres de la commission spéciale du Budget et du Compte, soit des membres du Bureau eux-mêmes. À titre d'exemple, elle cite les investissements informatiques ou la révision du forfait de téléphonie mobile. Elle espère que la remarque formulée à cet égard sera également adressée aux chefs de groupe du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Évoquant les relations internationales, la présidente souligne que le Bureau n'a mené aucune mission à l'étranger.

Abordant le sujet de l'inclusion de la personne en situation de handicap, la présidente estime à son tour qu'une réflexion peut être menée en interne. Cependant, il n'est pas établi à ce stade que ce soit via l'aide aux groupes que le Parlement pourrait intervenir de la meilleure manière, à moins qu'une demande n'émane des groupes politiques.

Concernant la taxe Repobel, **le comptable** précise que le Parlement francophone bruxellois a reçu un courrier de l'organisme indiquant qu'à partir du 30 juin 2017 la taxe ne serait plus prélevée comme auparavant.

Le Secrétaire général rappelle que le Parlement francophone bruxellois ne réalise pas de revue de presse. Les photocopies portent essentiellement sur des documents parlementaires ou des documents de travail non soumis aux droits d'auteur.

Concernant la commission de Déontologie, le compte 2016 indique un montant de plus de 16.000 euros à la rubrique concernée. Il y a donc une marge certaine pour payer les jetons de présence, le cas échéant. Un agent du service législatif a d'ores et déjà été désigné pour assurer le secrétariat de la commission une fois qu'elle aura été mise en place.

Quant aux indemnités spéciales, le Secrétaire général n'entend pas se prononcer à titre personnel. Cependant, il estime que, pour une administration comme celle du Parlement, il est important d'avoir un Bureau qui réfléchit et fonctionne comme un conseil d'administration. Il faut des personnes qui soient impliquées et motivées. Il faut qu'elles s'investissent afin de créer une dynamique. Tous les cinq ans, cette dynamique change au lendemain de l'échéance électorale.

À son estime, il ne faut donc pas supprimer ce principe d'un Bureau au niveau de la Commission communautaire française. Certes, l'administration est de petite taille, mais elle est dynamique et créative, notamment dans les solutions qu'elle propose au Bureau, en synergie avec celui-ci.

Le premier commissaire entend préciser que les questions qu'il pose à l'occasion de la commission spéciale du Budget et du Compte n'ont pour seul but que de contrôler la bonne gestion des deniers, s'agissant du rôle des commissaires. Cela ne signifie pas qu'il y a une quelconque suspicion. Les députés sont au courant des réalités vécues au quotidien, tant par le Secrétaire général que par les agents du Greffe.

Évoquant à nouveau le plan informatique, le député répète qu'il y a deux ans ce plan avait été proposé comme tel et, fort logiquement, le député avait demandé à en disposer. Si, aujourd'hui, il n'est plus d'actualité, il va de soi que la question ne sera plus posée.

La présidente du Parlement francophone bruxellois affirme qu'il n'y a plus de plan informatique.

Le Secrétaire général précise que ce qui a été qualifié de plan est plus une réflexion informatique, mais qui, pour les raisons susmentionnées, n'a pas abouti dans la pratique, si ce n'est le recrutement du nouvel assistant informaticien.

La présidente du Parlement francophone bruxellois déclare que le service informatique a donné suite à une demande du Bureau et lui a présenté une série de propositions qui n'ont pas été acceptées.

Le premier commissaire répète son souhait que soit mené le débat sur le montant ou le maintien des indemnités de téléphonie mobile. De qui doit provenir l'initiative ?

Le Secrétaire général estime que le choix doit être posé au niveau politique.

La présidente du Parlement francophone bruxellois estime, quant à elle, que la proposition

doit émaner d'un membre du Bureau et espère qu'elle sera posée en parallèle au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le premier commissaire déclare avoir bien compris la position du Secrétaire général et de la présidente quant à l'inclusion de la personne en situation de handicap. Une réflexion sera menée au sein des groupes et une proposition pourra être faite le cas échéant.

Le Secrétaire général souligne qu'il apprécie particulièrement le contrôle mené par les commissaires présents. Qu'il s'agisse du contrôle mené par un réviseur externe, par la Cour des comptes ou par les députés, il y a là une garantie d'honnêteté dont il convient de se réjouir. C'est donc avec plaisir que le Secrétaire général s'efforce de répondre à toutes les questions posées.

La présidente du Parlement francophone bruxellois précise que des contrôles sont également réalisés en interne, notamment sur les consommables. C'est une très bonne chose.

Le troisième commissaire entend préciser qu'il ne peut y avoir d'ambiguïté par rapport aux indemnités spéciales. Les membres Ecolo, présents dans les bureaux des différents Parlements, se sont toujours impliqués, nonobstant le fait qu'ils ne touchent pas eux-mêmes les indemnités spéciales, puisqu'elles sont rétrocédées au parti.

Les mandataires en question s'impliquent. Et de citer l'exemple de Céline Delforge et Dominique Braeckman. L'octroi ou non d'une indemnité spéciale ne présente donc pas de lien avec la motivation.

Le député rejoint cependant la position du Secrétaire général quant à la nécessité de disposer d'un certain nombre de députés réunis pour faire office de conseil d'administration.

La deuxième commissaire déclare que c'est un plaisir d'avoir un exercice de précision et de transparence avec l'équipe du Parlement francophone bruxellois. Chacun a un rôle à jouer dans un système qui montre, une fois de plus, qu'il fonctionne bien et est adapté à l'institution.

5. Vote

L'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2017 et de budget initial 2018 du Parlement francophone bruxellois est adopté à l'unanimité des 7 membres présents.

6. Approbation du rapport

À l'unanimité des 7 membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Marc LOEWENSTEIN

Le Président,

Olivier de CLIPPELE

7. Annexe

Association	Manifestation	Date de manifestation	Décision Bureau	Montant alloué	Date de liquidation
Les Jeunes Entreprises asbl	Soirée Salle des Glaces	27/06/2016	25/11/2016	1.500,00 €	16/10/2017
asbl Recyclart Art Center	La Classe 008	2016	4/03/2016	1.290 €	28/02/2017
Les Amis Académie musique Evere	Festival Osmose	2-3/12/2016	13/05/2016	1.500 €	11/01/2017
Université ouverte de la Féd.W-B	Forum belge Francophone des SS	15/12/2016	16/09/2016	1.500 €	13/04/2017
Asbl Orchestre du 21ème siècle	Le temps d'un soir, Strauss	2/01/2017	16/09/2016	1.500 €	11/01/2017
Vie Féminine	Représentation Silence rompu	mars 2017	20/01/2017	2.500 €	13/04/2017
Institut des Filles de Marie	Soirée « Je suis Nous »	23/03/2017	24/02/2017	2.500 €	28/03/2017
asbl Alternative	Salam Festival	12/03/2017	3/02/2017	2.500 €	24/04/2017
FCN Anderlecht	Exposition « Les Murs »	14/01-12/02/17	23/12/2016	1.500 €	24/04/2017
Biennale de la Chanson Française	Festival / Parcours FrancoFaune	année 2016	23/12/2016	2.500 €	2/05/2017
asbl Métis de Belgique	Musique d'un documentaire	2017	31/03/2017	500 €	9/05/2017
Maison Béjart	Béjart et Bruxelles	mai 2017	24/03/2017	2.000 €	11/05/2017
Centre Wallonie-Bruxelles	Le Court en dit long	5-10/06/17	18/06/2017	1.500 €	1/07/2017
Association des anciens Parlementaires francophones		année 2017	2/06/2017	1.750 €	6/06/2017
Maison de la Francité	Concours de textes 2017	juin 2017	25/11/2016	2.250 €	17/10/2017

